

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	7
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :  
21 janvier 2019

Date d'affichage :  
25 janvier 2019

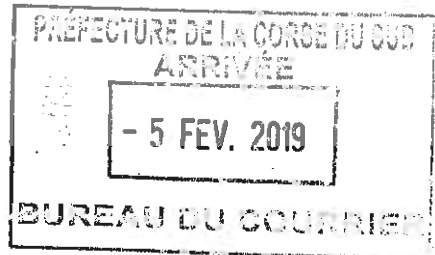
Objet  
indemnité du receveur  
municipal

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 25 janvier 2019 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LUCIANI Marc Eugène



Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Paul Marie BENEDETTI, Nicolas BENEDETTI, Michel PIAZZA, Isabelle LUCCHINI.

Absent(s) : TAFANELLI Jacqueline, Catherine POLI, LOVICHINI Nicolas, TOMASINI Sandra

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.  
Vu le décret N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.  
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de demander le concours du receveur municipal en place pour assurer des prestations de conseil,
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an proratisée
- Précise que cette indemnité figure en annexe de la présente délibération
- Lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Fait à Monacia d'Aullène le 25 Janvier 2019

Le Maire  
Marc Eugène LUCIANI



# COMMUNE DE MONACIA D'AULLENE

## INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2018

Gestion de 360 jours

( voir calcul sur état liquidatif ci-joint )

Montant des dépenses exercice:	2015	1 872 105,48
Montant des dépenses exercice:	2016	1 272 604,94
Montant des dépenses exercice:	2017	1 231 280,22
	<b>Total</b>	<b>4 375 990,64 €</b>
	<b>Moyenne annuelle</b>	<b>1 458 663,00 €</b>

### Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

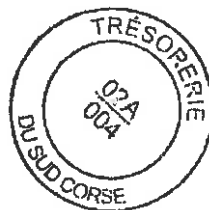
3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	84,89	
	<b>Total</b>	<b>473,63 €</b>

Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 360 jours) soit :

Indemnité de budget :

Certifié exact.

Bonifacio, le 27/11/2018



Le comptable public,  
CHAPUIS CHRISTINE

**ETAT LIQUIDATIF**

**COMMUNE DE MONACIA D'AULLENE**

**COMPTABLE PAYEUR**

CFP Trésorerie du Sud Corse  
Caseme Montlaur  
20169 Bonifacio

**Objet de la dépense:**

Indemnité de conseil	2018	
Taux de l'indemnité	100%	473,63
<hr/>		
Indemnité de confection budget		45,73
Montant brut		<b>519,36 €</b>

**CRÉANCIER**

CHAPUIS CHRISTINE  
Comptable Trésorerie du Sud Corse  
00056065841-42  
SG NICE JEAN MEDECIN

**A précompter:**

C.S.G.	2,40%	+	6,80%	46,93
R.D.S.	0,50%			2,55
1% solidarité				0,00
Montant net				<b>469,88 €</b>

Indemnité versée au titre de l'année 2018  
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3  
Arrêté à la somme de:

**Quatre cent soixante-neuf Euros et quatre-vingt-huit Cents**

Monacia d'Aullene le 27/11/2018

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :  
Délibération du 10 février 2017  
Joint au mandat n° du  
Exercice:

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	7
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

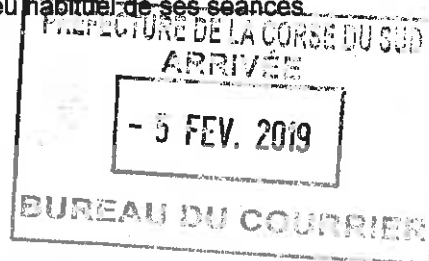
Séance du 25 janvier 2019 à 17 heures 00

Date de convocation :  
21 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Date d'affichage :  
25 janvier 2019Objet  
SOUSCRIPTION A  
L'EMPRUNT POUR  
L'OPERATION  
"REHABILITATION ET  
EXTENSION DU  
SYSTEME  
D'ASSAINISSEMENT"

M. LUCIANI Marc Eugène



Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Paul Marie BENEDETTI, Nicolas BENEDETTI, Michel PIAZZA, Isabelle LUCCHINI.

Absent(s) : TAFANELLI Jacqueline, Catherine POLI, LOVICHINI Nicolas, TOMASINI Sandra

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Le Maire rappelle que la commune vient de lancer des travaux relatifs à la création d'une station d'épuration et la mise en place d'une conduite de transfert des eaux usées pour un montant de 1 773 095.76€ HT soit 1 950 406.32 € TTC.

Le montant des travaux est financé à hauteur de 80% et il y a lieu de prévoir le financement de la part communale. A ce titre 350 000€ seront souscrits sous la forme d'un emprunt à long terme et 320 000€ sous la forme d'un prêt relais.

Le Crédit Agricole a formulé les offres les plus avantageuses :

Emprunt long terme :

Montant : 354 000 €

Durée : 20 ans

Taux : 1.95 %

Périodicité : annuelle

Annuité annuelle : 21 545.16 €

Frais de dossier : 1000 €

Garantie prise par l'établissement bancaire : inscription de la dette au budget.

Prêt relais :

Montant : 320 000 €

Durée : 36 mois

Taux : 1.20 %

Frais de dossier : 1500 €

Garantie prise par l'établissement bancaire : inscription de la dette au budget.

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu les offres de prêts présentés par la Crédit Agricole,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

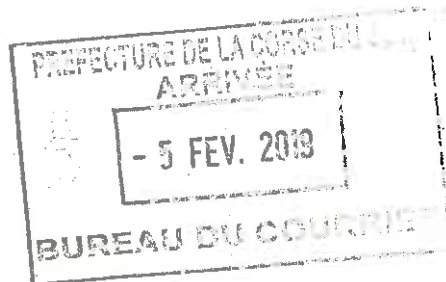
Le Maire est autorisé à signer les contrats de prêts ci-dessus énoncés, ainsi qu'à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

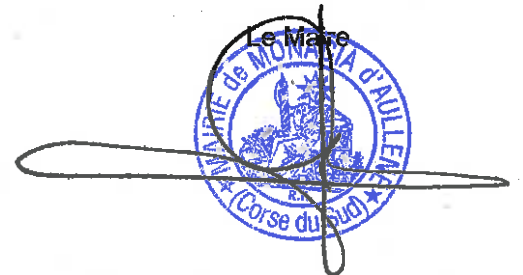
Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .



Fait à Monacia d'Aullene, le 25 janvier 2019



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 25 janvier 2019 à 17 heures 00

Date de convocation :  
21 janvier 2019

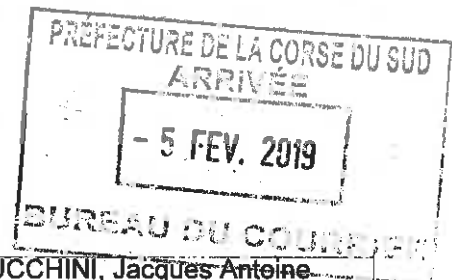
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
25 janvier 2019

## Objet

FIXATION LOYERS ET  
CHARGES DES  
LOGEMENTS  
COMMUNAUX SIS  
"QUARTIER CASERNE"

M. LUCIANI Marc Eugène



Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Paul Marie BENEDETTI, Nicolas BENEDETTI, Michel PIAZZA, Isabelle LUCCHINI.

Absent(s) : TAFANELLI Jacqueline, Catherine POLI, LOVICHINI Nicolas, TOMASINI Sandra

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Suite à la "Réhabilitation de l'ancienne caserne de Gendarmerie", il a été créé 4 logements d'habitation principale. Avant de procéder à l'attribution de ces derniers, il convient de fixer les tarifs de location.

Les charges communes sont calculées sur la base des dépenses du contrat de maintenance de l'ascenseur, et de l'entretien des parties communes.

Le Maire rappelle les caractéristiques des logements et propose les montants des loyers par mois ainsi que des charges mensuelles communes suivants :

Type	Superficie	Loyers	Charges	Situation	N°
T3	60	620€	35€	2ème étage	2
T3	64	680€	35€	2ème étage	3
T3	60	620€	35€	3ème étage	4
T3	64	680€	35€	3ème étage	5

OUI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs de location des logements communaux exposés ci-dessus,

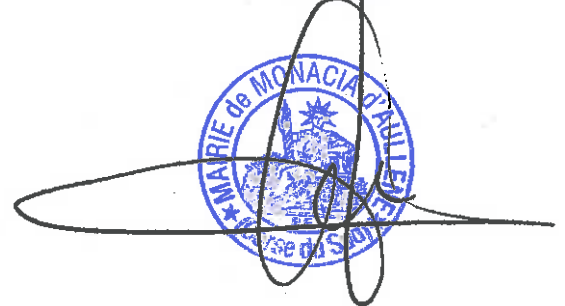
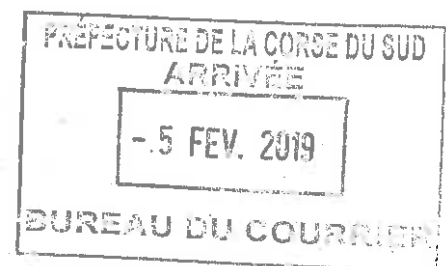
AUTORISE Monsieur le Maire à constituer les dossiers de demandes de location en vu d'être soumis à une prochaine session délibérante.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 25 janvier 2019

Le Maire

A blue circular official seal of the commune of Monacia d'Aullene is stamped. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'MAIRIE de MONACIA D'AULLENE' and 'Corse du Sud'. A large, dark, handwritten signature is written over the seal.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	7
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 25 janvier 2019 à 17 heures 00

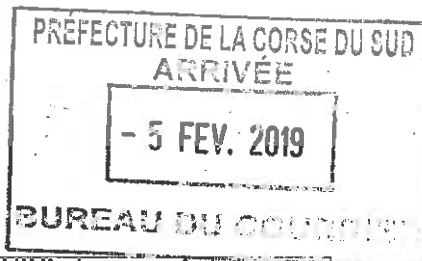
Date de convocation :  
21 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
25 janvier 2019

Objet  
ATTRIBUTION DU  
LOGEMENT  
COMMUNAL DE TYPE  
T3 N°4, A Mme Pauline  
TOMASI

M. LUCIANI Marc Eugène



Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Paul Marie BENEDETTI, Nicolas BENEDETTI, Michel PIAZZA, Isabelle LUCCHINI.

Absent(s) : TAFANELLI Jacqueline, Catherine POLI, LOVICHINI Nicolas, TOMASINI Sandra

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Suite à la "Réhabilitation de l'ancienne caserne de Gendarmerie", il a été créé 4 logements d'habitation principale. Il convient donc de choisir des locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du dit logement.

Monsieur le Maire présente le bail à établir et précise que celui ci est consenti selon les dispositions de l'article 10 de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée qui fixent la durée minimale du contrat de location pour les communes à six ans.

Il rappelle également que les montants des loyers de la propriété communal situé quartier caserne ont été fixés par délibération du 25 janvier 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier de demande de logement de Madame Pauline TOMASI pour l'attribution de l'appartement type 3 de 60m<sup>2</sup> N°4 au 3ème étage de l'immeuble communal dont il rappelle les caractéristiques :

Type	Superficie	Loyers	Charges	Situation	N°
T3	60	620€	35€	3ème étage	4

Le dossier est complet.



OÙ l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution de cette demeure communale au candidat retenu  
Mademoiselle Pauline TOMASI à compter du 01/03/2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives  
à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du  
bail.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 25 janvier 2019

Le Maire

